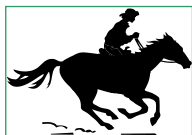


# L'ECURIE *Bulletin de la FRED 74 – avril 2013*



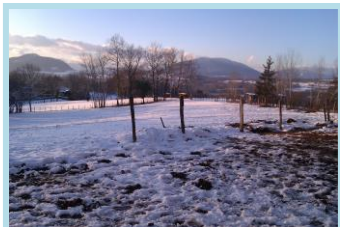
FRED 74

Fédération des randonneurs équestres de Haute-Savoie

Siège social : Jacqueline Bonnefoy - 6, route de Genève - 01200 Léaz

Affiliée au Mouvement National EquiLiberté

Par des Randonneurs  
Pour les Randonneurs



## Le mot de la présidente

L'année 2012 s'est bien terminée avec le renouvellement de l'aide du Conseil général. Plus qu'une somme d'argent, c'est une reconnaissance de nos travaux pour préserver les chemins et participer à l'activité touristique de notre territoire.

Cette année, le printemps se fait désirer. Tant pis, les activités cavalières reprennent, les réunions aussi. Le plaisir de parcourir les chemins ne doit pas

nous faire relâcher notre vigilance sur les actions qui les menacent. Beaucoup de communes ou de communautés de communes sont en train d'établir leur PLU (plan local d'urbanisme) ou leur SCOT (schéma de cohérence territoriale). Priorité est donnée à l'urbanisation. On pense bien sûr aux piétons et aux vélos dans les modes de déplacement doux. Les cavaliers ne sont pas inclus dans cette catégorie. A nous de veiller et de rappeler que nous existons en intervenant dans les enquêtes publiques préalables. Grâce à Daniel Viannay, nous avons pu intervenir à Sillingy pour la traversée de la RD 1508. Je me suis manifestée à l'enquête publique pour le SCOT du Pays bellegardien (accès au plateau de Retord et au Jura). N'hésitez pas à nous signaler les projets de votre commune ou communauté de communes. Bonnes randonnées !

Votre présidente, **Jacqueline Bonnefoy** : 04 50 48 58 84 / 06 30 69 25 13 /

[jbonnefoyclaudet995@gmail.com](mailto:jbonnefoyclaudet995@gmail.com)

## Assemblée générale

**L'Assemblée générale ordinaire**, pour laquelle chaque adhérent a reçu un compte-rendu, a entériné quelques modifications au sein de son conseil d'administration qui sera désormais composé comme suit :

**Jacqueline Bonnefoy, présidente**

**Françoise Guévin, vice-présidente**

**Marie-Claude Vidal, trésorière**

Chantal Domenge, secrétaire

Didier Domenge, Gérard Domenge, Louis Jourdan, Raymond Servat, membres.

## Projets 2013

- participation à d'éventuels **travaux de débroussaillage** (selon la demande...)
- Poursuite de la vente des **tee-shirts portant le logo de la FRED74**
- Participation aux actions proposées par le collectif « Non au Gaz de Schiste »

## manifestations:

**Dimanche 7 avril Bonneville**: lors de la semaine du développement durable, inauguration du chemin du col de Rayret (au-dessus de Bonneville), qui a été remis en état et balisé par les collectivités locales.

**Dimanche 21 avril Bonneville**: sortie à la journée sur le secteur empruntant le sentier des rives de l'Arve, qui sera ouvert aux attelages ce jour-là.

En raison du nombre croissant d'adhérents, du travail de gestion que cela implique pour le bureau (bénévole) et des contraintes induites au niveau de la sécurité et de la logistique, ne seront autorisées à participer aux balades que les personnes à jour de leur cotisation **au moment de l'envoi** de l'information ; toute cotisation adressée après ne comptera que pour la sortie **suyvante**. Merci de votre compréhension.

### **Dimanche 5 mai Marlioz :**

rando du Muguet au départ de Marlioz (en selle)

**Vendredi 19 , samedi 20, dimanche 21 juillet 2013: rassemblement Equiliberté à La Souterraine (Creuse)**

### **Samedi 10 août, dimanche 11 et lundi 12 août Feternes :**

sorties en selle et/ou en attelage

**1<sup>er</sup> septembre** : Sortie sur le secteur de **Mandallaz-les Goths** (en selle)

**Sur 3 jours : Bonneville – Sixte Fer à cheval**: sortie en selle (dates à déterminer)

**ATTENTION!**  
À signaler à vos connaissances

## Opération débroussaillage

### Journée des chemins

Moins de monde que d'habitude, ce dimanche 7 avril, pour la traditionnelle journée des chemins, et côté cavaliers, un désintérêt notoire malgré l'appel lancé par Françoise aux cavaliers locaux. Les chemins au programme étaient pourtant situés dans un intéressant secteur très fréquenté par les équestres, sur la colline des Allinges et la Maladière (Perrignier). Notons que les 3 seuls équestres présents (Françoise Guévin, Jean-Michel Herpin, et Henri Gobert), n'ont plus de chevaux, mais ils

espèrent toutefois que les cavaliers apprécieront notamment le travail énorme fait par les pratiquants du 4x4, de la moto verte et du quad, qui ont déployé les gros moyens pour tronçonner des arbres tombés en travers des chemins durant l'hiver, et treuiller des souches! Contrairement à l'image que nous nous faisons des pratiquants de ces activités, nous avons rencontré des gens responsables et efficaces, qui ne se privent pas de critiquer et faire la chasse à leurs congénères qui font n'importe-quoi... nous avons les mêmes chez les équestres!

## PDIPR

**Balcon des Alpes :** Le conseil général ne veut plus prendre en charge le balisage, contrairement à ce qui avait été annoncé à l'origine. La CC de Cruseilles doit financer la totalité du projet. La charte de balisage va changer. Un rendez-vous avait été programmé les 5 et 6 mars 2013 à 8h à la chapelle de Charly avec des membres du bureau pour voir les problèmes qui subsistent sur le terrain, et prévoir le balisage, mais ce rendez-vous a dû être reporté au 10 avril en raison de la couche de neige qui subsistait alors. Le panneau

d'accueil de la boucle attelage a enfin été récupéré par Bubû. Il reste à le poser...

**Boucle du Môle:** Le projet avance, une réunion du Comité technique a eu lieu le 28 février.

Michel Gentina, à l'origine de cet itinéraire, représentait la FRED74. Rappelons qu'il a été sollicité par les communes environnantes pour rallonger le circuit initial, et qu'à présent ce sont 11 communes qui sont concernées, pour une boucle de 90 km. Coup de chapeau à Michel pour son investissement sur ce secteur !

## Chemins

### Appel à vigilance

N'oubliez pas, chacun dans votre commune, de surveiller l'affichage municipal (ou les délibérations sur Internet, si le site de la commune est à jour): l'enquête publique préalable à la vente d'un chemin rural dure seulement 15 jours et la délibération finale ne peut ensuite être contestée que pendant 2 mois ! Tenez-nous informés si une menace pèse sur votre secteur.

### Intervention aménagement RD 1508 sur les communes d'Epagny, Poisy, Sillingy:

Des représentants de la FRED74, Daniel et Bubû, sont intervenus au cours de la réunion publique à Sillingy pour signaler que les équestres ne figuraient nulle part dans le projet, et que les « voies douces » ne mentionnaient que les pédestres et cyclistes. Ils ont en particulier insisté pour que la liaison subsiste entre la Montagne d'Age et la Mandallaz au niveau de Chaumontet. Il leur a été répondu que leurs remarques allaient être prises en compte.

Nous avons également lancé un appel pour que les cavaliers se manifestent nombreux en inscrivant leurs doléances sur le registre de concertation mis à disposition du public, et demandent que les traversées et liaisons « douces » soient accessibles aussi aux chevaux. Nous avons été entendus par le Conseil Municipal de Sillingy, qui au cours de sa dernière réunion, a demandé « la réalisation d'une traversée sécurisée avec un îlot refuge de type baïonnette au bas de Chaumontet, intégrant la problématique de la traversée des cavaliers randonneurs, des piétons et des cyclistes ». Un grand merci à tous ceux qui se sont mobilisés sur ce dossier !

Nous avons adressé une lettre de remerciements à la mairie de Sillingy, en espérant que le Conseil Général prendra en compte la demande d'avenant au projet.

### Enquête publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Bellegardien (accès au plateau de Retord et au Jura).

Jacqueline s'est rendue à l'enquête publique au nom de la FRED74. Voici le texte de son intervention, dont certains arguments pourraient être repris pour d'autres enquêtes publiques :

*La requête des randonneurs équestres se réfère aux deux dimensions du projet d'agglomération du Bassin bellegardien :*

*-spatiale : préservation du réseau de chemins existants*

*-services à la population : intégration des cavaliers et des attelages dans les « mobilités douces ».*

*La région présente un grand intérêt pour la randonnée équestre, notamment en direction du plateau de Retord via Génissiat et en direction de la boucle jurassienne du Grand-Huit via le pont de Grésin. Les déplacements équestres, tout comme les pédestres, sont dangereux sur les grands axes (RD 1206 et 1508), faute de bas-côtés sécurisés.*

*Il est aussi à noter que les cavaliers participent activement à l'économie locale : alimentation animale, vétérinaires, maréchaux-ferrants, fréquentation des centres équestres et des gîtes, etc.*

## Dossier Equiliberté : construction abris pour chevaux

Equiliberté intervient pour faire bouger la législation relative aux bâtiments destinés à abriter les animaux tels que les chevaux. En effet, les règlements des zones U interdisent le plus souvent de construire des abris à chevaux dans ces zones et la jurisprudence la plus récente interdit aussi les abris à chevaux en zone agricole. Equiliberté demande quelles zones d'un plan local d'urbanisme (PLU) seraient alors susceptibles d'accueillir des abris à chevaux.

Réponse du Ministère de l'égalité des territoires et du logement, publiée dans le JO Sénat du 15/11/2012-page2607

Les zones U des plans locaux d'urbanisme (PLU) sont destinées à l'habitation et n'ont effectivement pas vocation à accueillir des abris pour chevaux. En ce qui concerne les zones A, l'article R. 123-7 du code de l'urbanisme y autorise les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole. Les constructions sont agricoles en fonction de leur destination et non en fonction de la qualité ou de la profession du pétitionnaire (Rép. Min. Sénat n° 00598, Journal officiel 23 août 2007, p. 1465). Le Conseil d'État a donc considéré que la

construction d'une grange, composée de boxes à chevaux, pouvait être regardée comme une construction à usage agricole au sens des dispositions du PLU, eu égard aux activités d'élevage et d'étalement exercées par l'exploitant (CE, 24 juillet 2009, commune de Boeschepe, n° 311337). En revanche, un particulier, amateur d'équitation à titre de loisirs personnels, ne peut obtenir une autorisation d'urbanisme lui permettant la construction d'abris à chevaux dans une zone classée A d'un PLU, ces abris ne pouvant être considérés comme des constructions nécessaires à l'exploitation agricole. Néanmoins, depuis la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2012 portant engagement national pour l'environnement, la commune peut, en vertu de l'article L. 123-1-5.14° du code de l'urbanisme, délimiter dans le règlement du PLU, au sein des zones agricoles, naturelles ou forestières, des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels des constructions peuvent être autorisées, à la condition qu'elles ne portent atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers ni à la sauvegarde des sites, des milieux naturels et des paysages. Le règlement doit alors préciser les conditions de hauteur, d'implantation et de densité des constructions. Une appréciation au cas par cas est bien sûr à chaque fois nécessaire dans la mise en œuvre de cette disposition qui est strictement encadrée.

## Réunions « Ecomobilité »

**Le bureau et les membres de la FRED s'impliquent :**

Bubu est intervenu pour que l'on prenne en compte les équestres, cela ressort dans les comptes rendus. Une extension de la boucle attelage Balcon des Alpes en direction de Frangy (?) est évoquée.

## Permis EB

**Pour ceux qui doivent passer la visite médicale afin de renouveler leur permis EB cette année, attention !!**

La législation sur les permis de conduire évolue, nous sommes actuellement en période transitoire. (voir infos sur le site d'Equiliberté). Si votre permis EB doit être renouvelé cette année, n'attendez pas la date limite car vous risquez de ne plus avoir de permis valide : en effet, d'après notre expérience, contrairement à ce qui était pratiqué auparavant, suite à la visite médicale vous devez porter vous-même votre demande de renouvellement à la Sous-Préfecture. Celle-ci vous prévient par courrier lorsque le nouveau permis sera disponible, il faudra alors retourner le chercher. Durant ce laps de temps (estimé à **un mois**) vous ne disposerez pas d'attestation provisoire ; si vous voulez tracter il faudra que votre ancien permis soit encore valide. Conclusion : il faut vous y prendre plus d'un mois avant échéance pour préparer votre demande de renouvellement.

## Collectif « Non au gaz de schiste 74 »

**Le bureau et les membres de la FRED toujours mobilisés :** diffusion de l'information, participation aux manifestations (Bourg-en-Bresse, Nantua). Des permis sont toujours en cours ou en voie de renouvellement sur notre département.



**Amis cavaliers et meneurs, cette association est la vôtre, n'hésitez pas à proposer des balades ou manifestations sur votre secteur, et à contacter le bureau pour l'organisation.** Vous pouvez aussi envoyer le compte-rendu de vos sorties, ainsi que vos annonces, suggestions, photos, etc. à [ecurie74@free.fr](mailto:ecurie74@free.fr). Pour visiter le blog : <http://ecurie74.free.fr/>

rédaction : Jacqueline, Françoise et Chantal